

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONLET DU 2 JUIN 2025**

Convocation du 26 mai 2025 par M. Philippe RITTER, maire

Etaient présents : Mmes et MM. Liliane CESANO, Laurent GARNIER, Roland MEYSSONNIER, Brigitte PERRIN, Daniel PICOT, Philippe RITTER, Jean-Yves ROUX, Raphaël SABY et Christine VALENTIN

Etaient excusés : Mmes Liliane CESANO ayant donné pouvoir à M. Daniel PICOT et Geneviève MONATTE-ALONZI ayant donné pouvoir à M. Philippe RITTER

Secrétaire de séance : M. Raphaël SABY a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Nombre de conseillers en exercice : 10

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de conseillers votants : 8

Nombre de pouvoirs : 2

Suffrages exprimés : 10

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

DELIBERATION 2025-21 – FIXATION DES TARIFS ET DUREES DES CONCESSIONS AU CIMETIERE ET A L'ESPACE CINERAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2223-13 à L 2223-18 ;

Monsieur le Maire propose de revoir le tarif et la durée des concessions du cimetière et de l'espace cinéraire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide de fixer les tarifs du cimetière comme suit :

Désignation	Durée	Tarif
CIMETIERE		
Concession	Perpétuelle	1 000 €
Séjour dans le dépositaire	Par période d'un mois (limité à un an)	50 €

Désignation	Durée	Tarif
ESPACE CINERAIRE		
Case colombarium	30 ans	700 €
	50 ans	900 €
Cav'urne	30 ans	700 €
	50 ans	900 €

- dit que les précédentes délibérations relatives aux tarifs et durées des concessions au cimetière sont abrogées.

*Le Maire certifie que la présente délibération
a été déposée en Préfecture du Puy-en-Velay
au titre du contrôle de légalité le :
(voir date du timbre de la Préfecture)*

Pour copie certifiée conforme,

le Maire,



Philippe RITTER